

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 07 SEPTEMBRE 2023

DATE DE CONVOCATION

31 août 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 07 septembre à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de :

DATE D’AFFICHAGE

31 août 2023

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 13

VOTANTS : 18

Étaient présents : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Olivier DE BRIE,
Ludovic MAHÉ, Denis PEAUDECERF, Marie CALURAUD, Pascal RENARD
Sébastien CHABOT, Germaine DE BENGY, Chrystèl GOND,
Angélique HUET, Jean-Baptiste QUINDROIT, Anita GUINARD-AKRETCHÉ

Absente excusée : Marie-Alvina SKURA,

Absents avec pouvoir : Dominique PERRAGUIN pouvoir à Gilles BENOIT,
Claudine CHEMIERE pouvoir à Ludovic MAHÉ
Françoise JACQUET pouvoir à Marie CALURAUD
Régis VAULLERIN pouvoir à Yolaine LAUGERAT
Régis MENNESSIER pouvoir à Olivier DE BRIE

Objet de la délibération : **Création de poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 14 de la loi du 26 juillet 2005, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet, pour permettre l'avancement de grade de Madame Nathalie PELE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de créer un poste d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe, à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2023

Secrétaire de séance
Marie CALURAUD

Fait à Saint-Eloy de Gy, le 12 septembre 2023

Le Maire
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 12-09-2023
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 12-09-2023
D 07.09.23_1

REÇU EN PREFECTURE
le 12/09/2023
Application agréée E.legalite.com

99_DE-018-211802061-20230907-0070923_1-0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 07 SEPTEMBRE 2023

DATE DE CONVOCATION

31 août 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 07 septembre à 19 heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de :

DATE D’AFFICHAGE

31 août 2023

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 13

VOTANTS : 18

Étaient présents : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Olivier DE BRIE, Ludovic MAHÉ, Denis PEAUDECERF, Marie CALURAUD, Pascal RENARD Sébastien CHABOT, Germaine DE BENGUY, Chrystèl GOND, Angélique HUET, Jean-Baptiste QUINDROIT, Anita GUINARD-AKRETICHE

Absente excusée : Marie-Alvina SKURA,

Absents avec pouvoir : Dominique PERRAGUIN pouvoir à Gilles BENOIT, Claudine CHEMIERE pouvoir à Ludovic MAHÉ Françoise JACQUET pouvoir à Marie CALURAUD Régis VAULLERIN pouvoir à Yolaine LAUGERAT Régis MENNESSIER pouvoir à Olivier DE BRIE

Objet de la délibération : **Création de poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 14 de la loi du 26 juillet 2005, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet, pour permettre l'avancement de grade de Madame Dominique MARTINEZ.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de créer un poste d'Adjoint administratif 2^{ème} classe, à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2023

Secrétaire de séance
Marie CALURAUD

Fait à Saint-Eloy de Gy, le 12 septembre 2023

Le Maire
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 12-09-2023
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 12-09-2023
D 07.09.23_2

REÇU EN PREFECTURE

le 12/09/2023

Application agréée E-legalite.com

93_DE-018-2118 02061-2023 0907-007 0923_2-0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 07 SEPTEMBRE 2023

DATE DE CONVOCATION

31 août 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 07 septembre à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de :

DATE D'AFFICHAGE

31 août 2023

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 13

VOTANTS : 18

Étaient présents : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Olivier DE BRIE,
Ludovic MAHÉ, Denis PEAUDECERF, Marie CALURAUD, Pascal RENARD
Sébastien CHABOT, Germaine DE BENGY, Chrystél GOND,
Angélique HUET, Jean-Baptiste QUINDROIT, Anita GUINARD-AKRETICHE

Absente excusée : Marie-Alvina SKURA,

Absents avec pouvoir : Dominique PERRAGUIN pouvoir à Gilles BENOIT,
Claudine CHEMIERE pouvoir à Ludovic MAHÉ
Françoise JACQUET pouvoir à Marie CALURAUD
Régis VAULLÉRIN pouvoir à Yolaine LAUGERAT
Régis MENNESSIER pouvoir à Olivier DE BRIE

Objet de la délibération : **Subvention école du Bourg**

Monsieur le Maire évoque la nécessité de rééquilibrer les subventions allouées à l'école du Bourg qui a perçu des subventions pour 3 classes au lieu de 4 pendant 2 ans, créant un manque à gagner de 75,00 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve ce montant de 75,00 € qui seront versés à la coopérative scolaire.

Secrétaire de séance
Marie CALURAUD

Fait à Saint-Eloy de Gy, le 12 septembre 2023
Le Maire
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 12-09-2023
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 12-09-2023
D 07.09.23_3

REÇU EN PREFECTURE

le 12/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-018-211802061-20230907-D070923_3-D

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 07 SEPTEMBRE 2023

DATE DE CONVOCATION

31 août 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 07 septembre à 19 heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de :

DATE D'AFFICHAGE

31 août 2023

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 13

VOTANTS : 18

Étaient présents : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Olivier DE BRIE, Ludovic MAHÉ, Denis PEAUDECERF, Marie CALURAUD, Pascal RENARD Sébastien CHABOT, Germaine DE BENGUY, Chrystél GOND, Angélique HUET, Jean-Baptiste QUINDROIT, Anita GUINARD-AKRETCHÉ

Absente excusée : Marie-Alvina SKURA,

Absents avec pouvoir : Dominique PERRAGUIN pouvoir à Gilles BENOIT, Claudine CHEMIERE pouvoir à Ludovic MAHÉ
Françoise JACQUET pouvoir à Marie CALURAUD
Régis VAULLERIN pouvoir à Yolaine LAUGERAT
Régis MENNESSIER pouvoir à Olivier DE BRIE

Objet de la délibération : **Démission de Madame Marie-Alvina SKURA**

Monsieur le Maire a pris acte de la démission de Madame Marie-Alvina SKURA du Conseil municipal, par mail du 1^{er} septembre 2023.

L'ensemble du Conseil municipal acte cette démission.

Secrétaire de séance
Marie CALURAUD

Fait à Saint-Eloy de Gy, le 12 septembre 2023

Le Maire
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 12-09-2023
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 12-09-2023
D 07.09.23_4

REÇU EN PREFECTURE

le 12/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-018-211802061-20230907-D070923_4-D

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 07 SEPTEMBRE 2023

DATE DE CONVOCATION

31 août 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 07 septembre à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de :

DATE D'AFFICHAGE

31 août 2023

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 13

VOTANTS : 18

Étaient présents : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Olivier DE BRIE,
Ludovic MAHÉ, Denis PEAUDECERF, Marie CALURAUD, Pascal RENARD
Sébastien CHABOT, Germaine DE BENGY, Chrystél GOND,
Angélique HUET, Jean-Baptiste QUINDROIT, Anita GUINARD-AKRETICHE

Absente excusée : Marie-Alvina SKURA,

Absents avec pouvoir : Dominique PERRAGUIN pouvoir à Gilles BENOIT,
Claudine CHEMIERE pouvoir à Ludovic MAHÉ
Françoise JACQUET pouvoir à Marie CALURAUD
Régis VAULLERIN pouvoir à Yolaine LAUGERAT
Régis MENNESSIER pouvoir à Olivier DE BRIE

Objet de la délibération : **Remplacement d'un titulaire élu au conseil du C.C.A.S.**

Monsieur le Maire ayant pris acte de la démission de Madame Marie-Alvina SKURA du Conseil municipal, par mail du 1^{er} septembre 2023, il est nécessaire de la remplacer en tant que titulaire au Conseil du CCAS.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la candidature de Monsieur Sébastien CHABOT au Conseil d'Administration du CCAS.

Secrétaire de séance
Marie CALURAUD

Fait à Saint-Eloy de Gy, le 12 septembre 2023

Le Maire

Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 12-09-2023
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 12-09-2023
D 07.09.23_5

REÇU EN PREFECTURE

le 12/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-018-211802061-20230907-D070923_5-D

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 07 SEPTEMBRE 2023

DATE DE CONVOCATION

31 août 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 07 septembre à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de :

DATE D'AFFICHAGE

31 août 2023

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 13

VOTANTS : 18

Étaient présents : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Olivier DE BRIE,
Ludovic MAHÉ, Denis PEAUDECERF, Marie CALURAUD, Pascal RENARD
Sébastien CHABOT, Germaine DE BENGY, Chrystèl GOND,
Angélique HUET, Jean-Baptiste QUINDROIT, Anita GUINARD-AKRETCHÉ

Absente excusée : Marie-Alvina SKURA,

Absents avec pouvoir : Dominique PERRAGUIN pouvoir à Gilles BENOIT,
Claudine CHEMIERE pouvoir à Ludovic MAHÉ
Françoise JACQUET pouvoir à Marie CALURAUD
Régis VAULLERIN pouvoir à Yolaine LAUGERAT
Régis MENNESSIER pouvoir à Olivier DE BRIE

Objet de la délibération : **Changement de la chaudière à la maternelle**

La chaudière de la Petite Section et du logement attenant est hors service, les nouvelles normes gouvernementales ne permettant pas le remplacement par le même système de chauffage, et devant l'urgence de la situation pour la partie école, Monsieur le Maire a fait appel à une entreprise qui a présenté un devis pour l'installation d'une pompe à chaleur réversible. Les travaux seraient effectués pendant les vacances d'octobre et nécessitent une semaine d'intervention.

L'appartement adjacent étant bientôt libéré, des travaux sont envisagés et nécessiteront le moment venu une réflexion sur le système de chauffage.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité

- **accepte le devis de l'entreprise MONTAGNE pour un montant de 21 520,67 € TTC**
- **autorise Le Maire à signer celui-ci**

Secrétaire de séance
Marie CALURAUD

Fait à Saint-Eloy de Gy, le 12 septembre 2023

Le Maire
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 12-09-2023
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 12-09-2023
D 07.09.23_6

REÇU EN PREFECTURE
le 12/09/2023
Application agréée E-legalite.com

99_DE-018-211802061-20230907-0070923_6-0